

Compte rendu

du Conseil Municipal du 9 juillet 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 22 mai 2013 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de :

- Anne MARECHAL, procuration donnée à Jacques JULOUX
- Nathalie MAHOIC, procuration donnée à Mithé GOYON
- Patrice LORENT, procuration donnée à Denez DUIGOU
- Xavier LE COZ, procuration donnée à Lydie CADET
- Anne BOURGEOIS, procuration donnée à Yannick PERON
- Francis JEGOU, procuration donnée à Daniel MANCEAU

Secrétaire de séance: Marie Hélène LE BOURVELLEC

Date d'affichage des délibérations : 11 juillet 2013

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU : annexe 1

Patrick VINTRIGNER avait émis le souhait d'un 2eme devis pour le mouillage du port : qu'en est-il ?

Jacques JULOUX l'informe qu'une autre entreprise a été interrogée mais elle ne pouvait répondre dans les délais.

VOTE : unanimité

Le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ODJ pour le vote de 2 subventions passées en commission.

II- URBANISME : autorisation de cession à titre gratuit avec la direction interrégionale de la mer :

Depuis plusieurs mois, la commune est en pourparlers avec la direction interrégionale de la mer et plus spécifiquement la subdivision des phares et balises pour obtenir la cession de l'escalier de la maison du phare afin de permettre l'accès au sentier côtier ainsi qu'à la cale située en contrebas.

Le service des phares et balises a donné son accord pour une cession à titre gratuit sous réserve que la commune réalise une clôture séparative et 3 portillons entre le domaine phare et balises et la partie cédée. Ce projet de clôture sera soumis à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France. Deux places de

stationnement seront marquées au sol dans la rue de Beg Roudou afin de permettre l'accès à la maison du phare pour les locataires saisonniers. En revanche, le stationnement devant le portillon n'est pas autorisé.

Le dossier est présenté par Denez DUIGOU. Il rappelle sur la cession se fait à titre gratuit, ce qui n'est pas neutre vu le prix des terrains à Doëlan. Le dossier a pris 4 ans pour aboutir.

Jacques JULOUX se félicite de cette réussite et de ce nouvel accès au chemin et à la cale. Il a souhaité qu'il n'y ait pas de véhicule dans la rue du phare.

VOTE : unanimité

Annexe : photos

III- FINANCES :

A- Demande d'inscription au contrat de territoire des travaux de réparation de la digue du port de Doëlan :

La commune avait passé convention avec la DDTM en 2009 qui avait pour objet de confier aux services de l'Etat la mission de surveiller les ouvrages. Cette dernière a relevé que la digue de protection du port de Doëlan souffrait de désordres. Un diagnostic de cet ouvrage a été confié à la société ARCADIS qui a effectué un relevé des désordres les 1er et 29 septembre 2011 lors des grandes marées.

Le diagnostic fait état entre autres, de fissures transversales en extrémité est sur la partie béton, des déformations de l'ouvrage, une altération des matériaux et des affouillements. Cette digue est vitale pour le maintien du port et il n'est pas possible de renoncer à ces travaux. 3 solutions sont proposées mais seule la dernière assure la pérennité de l'ouvrage. Le diagnostic mentionne une première estimation des travaux de 455 794€ HT.

Ces travaux sont subventionnables dans le cadre des politiques classiques du conseil général mais l'aide est plafonnée à 50 000€.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser l'inscription de ces travaux au contrat de territoire conclu entre la COCOPAQ et le conseil général. En cas d'acceptation, les travaux de réparation du môle de la grande vache pourraient être subventionnés à hauteur de 25% du montant total des travaux soit 113 948€.

Jacques JULOUX présente le dossier. Le Maire a rencontré le conseiller général qui lui a conseillé de porter la demande au contrat de territoire pour essayer d'obtenir un montant de subvention supérieur aux politiques ordinaires, plafonné à 50 000€. Nous sollicitons une subvention de 25% au lieu de 10%. Le contrat de territoire va être présenté aux maires vendredi et il espère que cette demande sera validée.

Marcel LE PORT demande si cette subvention sera inscrite au budget 2014.

Jacques JULOUX confirme. Les travaux étaient déjà inscrits en 2013 mais nous avons dû y renoncer du fait du faible taux de subvention. Seul le conseil général finance, malgré des demandes faites auprès de fonds européens et du conseil régional.

Joël CHENOT demande quels travaux ont été réalisés ? Il y a déjà eu des travaux de réalisés sur la digue.

Jacques JULOUX rappelle qu'il s'agit du bout de la digue et de 15 mètres.

Gérard COTTREL rappelle les 3 solutions proposées. Les derniers travaux sur l'extrémité du môle datent de 1988.

Joël CHENOT rappelle qu'il y a eu des travaux ensuite. Avant, il y avait une balise en pierre à tribord qui a été détruite. Il s'inquiète de la fiabilité des travaux réalisés.

Jacques JULOUX est d'accord avec Joël CHENOT : le montant des travaux est important. Ces travaux seront inscrits en 2014. Effectivement, il y a eu des travaux sur le môle : ils seront regardés en détail.

VOTE : unanimité

B- Création d'un tarif de location de salle à la maison des associations :

La commission jeunesse vie associative s'est réunie le 12 juin et a rendu un avis favorable à la création d'un tarif trimestriel pour les associations non cloharsiennes qui utilisent à l'année la maison des associations.. Dans ce cas, la location est conditionnée par le fait que l'association bénéficiaire propose une activité qui n'entre pas en concurrence avec celle d'une association du territoire communal. Elle doit correspondre à un besoin ou une attente pour la population.

Le tarif proposé est de 120€ le trimestre.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la création de ce tarif.

Le dossier est présenté par Jérôme LE BIGAUT.

VOTE : unanimité

C- Subvention 2013 au CFA du Finistère :

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 90€ au CFA du Finistère au titre de l'année 2013, pour la scolarisation de 2 apprentis cloharsiens au sein de l'établissement, soit 45€ de subvention par élève.

Le dossier est présenté par Lydie CADET

VOTE : unanimité

D- Subvention exceptionnelle au Club de Roller Kloar (CROK)

Lors de la commission jeunesse vie associative du 12 juin dernier, les élus ont rendu un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € au CROK pour l'organisation de la rando roller sud armoricaine. L'association est éligible à des subventions du Conseil général, sous réserve d'une participation communale.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle au club de roller de Kloar de 250€.

Le dossier est présenté par Jérôme LE BIGAUT. L'adjoint leur a rappelé la nécessité de demander les subventions dans les délais.

VOTE : unanimité

E- Subvention exceptionnelle au Twirling bâton de Moëlan sur mer

La commission jeunesse vie associative s'est réunie le 12 juin et a rendu un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association twirling bâton de Moëlan sur Mer au titre de la participation d'une jeune cloharsienne à la coupe du monde de twirling bâton qui se déroulera aux Pays Bas du 5 au 11 août.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association twirling bâton de Moëlan sur Mer de 200€.

Jérôme LE BIGAUT présente le dossier. Le cas s'était déjà présenté pour le surf. La municipalité ne subventionne que les associations et non les sportifs individuellement.

VOTE : unanimité

IV- MARCHES PUBLICS :

A- Autorisation de signer les avenants pour la construction de la médiathèque

→ Les travaux de la médiathèque nécessitent de passer l'**avenant n° 1 au lot 10** plafonds suspendus attribué à l'entreprise GUILLIMIN:

DESIGNATION	TOTAL BASE HT	TVA	TOTAL TTC
Montant total offre initiale + avenants	9 399.93€	1 842.38€	11 242.31€
Offre initiale	15 714.41€	3 080.02€	18 794.43€
Avenant n° 1 moins-value	_6 314.48	1 237.64€	_7552.12€

Cet avenant porte sur la suppression du plafond métallique intérieur et extérieur

→ Est également concerné l'**avenant n°2 au lot 8 menuiseries intérieures bardages** attribué à l'entreprise EVOLUMAB :

DESIGNATION	TOTAL BASE HT	TVA	TOTAL TTC
Montant total offre initiale + avenants	69 039.48	13 531.74	82 571.22
Offre initiale	68 661.03	13 457.56	82 118.59
avenant n°1	378.45		452.63

Cet avenant porte sur la fourniture et pose d'un chant à peindre au droit de la retombée de la pièce principale.

→ Est également concerné l'**avenant n°2 au lot 12 : ravalement- peinture** attribué à l'entreprise Armor Peinture Plâtrerie

DESIGNATION	TOTAL BASE HT	TVA	TOTAL TTC
montant total offre initiale + avenant	30 201.71 €	3 919.53€	36 121.24€
Offre initiale	27 227,11 €	5 336,51 €	32 563,62 €
avenant n°1	1 842,40 €	361,01 €	2 203,51 €
avenant n°2	1 132.20	221.91	1 354.11

Cet avenant porte sur la peinture du mur du jardin zen.

Le dernier avenant concerné est l'avenant n° 2 au lot 4 étanchéité, attribué à l'entreprise MATHAREL.

DESIGNATION	TOTAL BASE HT	TVA	TOTAL TTC
Montant total offre initiale + avenants	25 440,76 €	5 963.72	30 427,16 €
Offre initiale	17 844,79 €	4 183.10	21 342,37 €
Avenant n° 1	7 883,88 €	1 848.11	9 429,13 €
avenant n°2 moins-value	-287,91 €	- 67.49€	-344,34 €

Cet avenant porte sur la suppression des descentes d'eaux pluviales en chaînes.

Le montant total du marché de travaux de la médiathèque est porté à 1 097 536 € HT pour une estimation initiale à 1 173 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ces 4 avenants.

Jacques ALLIX présente les avenants. A priori, il n'y a plus rien à venir.

Jacques JULOUX salue le travail de tous les membres qui ont participé pour avoir permis la réalisation d'un si beau chantier. La médiathèque va passer le cap des 1000 adhérents cette semaine.

Jacques ALLIX : il devrait rester une opération compliquée suite à la liquidation de GADONNA et pour l'instant le compte ne peut être soldé.

VOTE : unanimité

V- INTERCOMMUNALITE : adoption de la compétence « coordination de l'approvisionnement en denrées des structures distributrices de l'aide alimentaire sur le territoire communautaire » :

Par délibération du 30 mai 2013, le conseil communautaire a adopté la compétence « coordination de l'approvisionnement en denrées des structures distributrices de l'aide alimentaire sur le territoire communautaire ».

En effet, une étude de faisabilité relative aux besoins en matière d'aide alimentaire a été réalisée dans le prolongement de l'analyse des besoins sociaux. Cette étude a mis en évidence un circuit d'approvisionnement disparate et des difficultés sur le territoire.

Le projet proposé résulte de l'étude et du travail en comité de pilotage. Il comprend différentes étapes espacées dans le temps. L'objectif est de ne pas perturber les structures distributrices dans leurs missions

d'accompagnement social. La première étape consiste à mettre en place un approvisionnement unique entre la banque alimentaire et les CCAS, jusqu'à la mise en place d'une plateforme regroupant l'activité associative, l'approvisionnement à la banque alimentaire et le démarchage de contributeurs locaux (agroalimentaires, grandes surfaces).

La mise en place d'un dispositif de coordination de l'approvisionnement des CCAS et des associations caritatives doit répondre à plusieurs objectifs. Il doit structurer les pratiques en matière d'approvisionnement en respectant les contraintes d'organisation de distribution inhérentes aux différentes structures.

La première étape permettra de soulager les communes sur le plan logistique avec l'acquisition d'un véhicule frigorifique pour leur permettre de se mobiliser davantage sur l'organisation de la distribution. D'autre part, les déplacements intermédiaires entre les CCAS seront simplement supprimés, au bénéfice des petites communes éprouvées aujourd'hui.

Ce projet a reçu un accueil globalement favorable de la part des CCAS sollicités à l'occasion d'une séance de restitution, ainsi que la Commission d'action sociale.

Afin d'engager de façon opérationnelle la première étape qui nécessite le recours à des financeurs, le CIAS du pays de Quimperlé se propose d'obtenir la compétence de « coordination de l'approvisionnement en denrées des structures distributrices de l'aide alimentaire ».

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la prise en charge par la Communauté de communes de la coordination de l'approvisionnement en denrées des structures distributrices de l'aide alimentaire
- RECONNAITRE d'intérêt communautaire l'approvisionnement en denrées des structures distributrices de l'aide alimentaire

Le dossier est présenté par Marie Hélène LE BOURVELLEC.

Patrick VINTRIGNER, en tant que membre actif des restos du cœur, se pose des questions sur le dispositif de coordination.

Marie Hélène LE BOURVELLEC explique qu'aujourd'hui chacun se débrouille pour aller chercher des denrées ; les CCAS vont à la banque alimentaire, les restos du cœur auprès des grandes surfaces, des usines, des surgelés de Brest et un grossiste. Ce sont toutes ces démarches qui seront mutualisées. Il n'est pas question de se substituer aux associations. Les associations ont participé au comité de travail. C'est un besoin qui a émergé au moment de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

Jacques JULOUX explique que la compétence porte sur la coordination de l'approvisionnement : ce n'est pas une supra organisation.

Daniel MANCEAU conclut : les associations qui existent en pleine autonomie peuvent continuer à exister.

VOTE : unanimité

VIE COURANTE :

A- Convention avec Concarneau Cornouaille Agglomération

Cette convention a pour objet l'impression et la diffusion de 100 000 sets de table qui seront distribués sur le territoire de Bretagne sud pour la saison 2013, pour assurer la communication de la maison musée du

Pouldu. Le partenariat est développé avec la musée de la pêche à Concarneau et le musée de Pont Aven. L'encart est vendu 1500€.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention avec Concarneau Cornouaille Agglomération.

Annexe 2

Daniel MANCEAU est d'accord avec cette convention. 100 000[€] ne représente pas une grande quantité. Cela ne représente que 10 restaurants.

Jacques JULOUX ce dispositif existait pour le musée de Pont aven qui le faisait seul. Il y a 3 ans nous sommes associés et avons repris la jauge qui existait. Une information sera demandée à la directrice du service culturel sur les raisons de ce chiffre et la liste des restaurants destinataires.

B- Convention tripartite entre la COCOPAQ, le Fourneau et la commune

Cette convention a pour objet d'organiser le partenariat liant la commune de Clohars Carnoët, la COCOPAQ et le Fourneau, dans le cadre du festival des Rias.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention avec la COCOPAQ et le Fourneau.

Annexe 3

C- Conventions d'occupation avec la région de gendarmerie de Bretagne

Ces 2 conventions d'occupation à titre gratuit concernent les 2 appartements situés à l'école St Maudet et les locaux de la gendarmerie au Pouldu, pour la période du 01/07 au 01/09 2013 inclus.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ces 2 conventions avec la gendarmerie.

Jeanine STEPHAN remarque page 2 que le Pouldu est devenu une commune !

Jacques JULOUX fera corriger cette erreur.

Annexe 4

D- Convention de mise à disposition de la chapelle Ste Anne

Cette convention a pour objet d'organiser les modalités de mise à disposition de la chapelle Ste Anne au comité des amis de la chapelle Ste Anne de Doëlan dans le cadre des expositions prévues par le comité. La collectivité s'engage à soutenir le comité en assurant la communication autour des expositions.

La convention est prévue pour une durée de 3 ans.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention avec le comité des amis de la chapelle Ste Anne de Doëlan.

Annexe 5

E- Convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec des propriétaires privés

Cette convention a pour objet de mettre à disposition à titre gratuit, 2 parcelles sises à St Germain pour permettre la tenue du spectacle organisé dans le cadre du festival des Rias le samedi soir.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention avec les propriétaires concernés.

Annexe 6

F- Convention de partenariat 2013 avec le CNFPT

Cette convention avec le CNFPT est souscrite dans le cadre des programmes de formation mutualisés pour les agents avec la COCOPAQ. Il s'agit de réaliser des programmes d'actions de formation dans le cadre d'une union de collectivités.

Le CNFPT apporte une aide méthodologique à l'élaboration du plan de formation des unions de collectivités et l'ingénierie nécessaire. Cette convention concerne la formation de perfectionnement ou de professionnalisation mise en œuvre par la délégation régionale de Bretagne pour des agents de Clohars Carnoët, qui a défini ses besoins dans le cadre d'une union de collectivités, à savoir la COCOPAQ.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention annuelle avec le CNFPT.

Annexe 7

VOTE : unanimité pour l'ensemble des conventions

VI- DIVERS

A- Présentation du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'assainissement

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé du rapport annuel 2012 sur la qualité du service public d'assainissement.

Annexe 8

Jacques ALLIX présente le compte rendu et la synthèse. Le nombre d'abonnés est de 2 351 soit une augmentation de 0.6%. Le nombre de logements recensés est de 3 469 soit 1 100 habitations environ en Assainissement Non Collectif (ANC). La différence entre le facturable et le facturé tient à Capitaine Cook qui a bénéficié encore pendant 6 mois d'un coefficient minoré. Le volume d'eaux parasites est de 47%, en augmentation du fait des précipitations importantes.

Le linéaire de réseaux est de 44km : il y a eu 2 extensions de 197 mètres : 3 maisons au village du Kérou et 8 maisons à Langlazic, sur la route de Porsach.

La qualité est bonne : les analyses et les contrôles de la police de l'eau sont bons. Le suivi des installations par le fermier donne satisfaction. Le réseau de Kerharo s'est effondré : il a été réparé en urgence. De même, rue de Quimperlé, avant de refaire le revêtement. La recherche de l'élimination des eaux parasites doit être poursuivie. Nous irons au-delà puisque l'agence de l'eau impose un contrôle complet de toutes les installations. Ce marché sera présenté au Conseil municipal en septembre, après passage en commission travaux.

Joël CHENOT trouve élevé le taux d'eaux parasites. Il existe un dossier en mairie répertoriant les parties en bon état, les parties en état moyen et les parties qui nécessiteraient des travaux.

Jacques JULOUX rappelle que l'objet de l'étude ne porte pas sur le réseau mais sur la qualité des branchements individuels.

Joël CHENOT note que la SAUR fait déjà des contrôles.

Jacques ALLIX acquiesce mais c'est une exigence de l'agence de l'eau.

Jacques JULOUX informe que l'agence de l'eau a défini comme prioritaires les communes littorales.

Jacques ALLIX rappelle les coûts. La facture passe de 315.91€ à 335.27€. Les tarifs ont été modifiés : 0.65€ pour les < 40m² à 1.01€. Il s'agit d'uniformiser le tarif de l'eau en adoptant un tarif unique quels que soient les volumes.

Yvon GREMILLET rappelle que Patrick VINTRIGNER avait demandé s'il était possible d'avoir une information sur les dispositions à prendre pour passer d'un ANC à un raccordement collectif. M ALLIX s'était engagé à faire une petite note aux particuliers.

Jacques ALLIX s'en excuse : il ne l'a pas encore fait. Il s'engage à le faire sous peu.

Patrick VINTRIGNER a reçu la facture intermédiaire de l'eau. Joël CHENOT avait annoncé une baisse de 1 centime d'euro mais il constate une hausse.

Jacques ALLIX informe que l'idée générale était de ne pas augmenter le prix de l'eau : il est quasiment identique.

B- Renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime avec la DDTM

Il s'agit de l'occupation d'une parcelle du domaine public maritime pour le maintien d'un poste de refoulement d'eaux usées, d'une canalisation d'une longueur de 8 mètres et d'un diamètre de 0.20m sur une emprise du domaine public maritime de 27m² au port de Doëlan.

L'autorisation avait été délivrée par arrêté préfectoral le 20 mai 2003 pour 10 ans. Elle est arrivée à échéance et doit être reconduite. Il convient d'autoriser le Maire à solliciter le renouvellement de cette autorisation pour une durée de 5 ans.

Jacques ALLIX présente le dossier.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Jacques ALLIX fait une information. Le double rond-point n'est pas en place car l'entreprise a une charge de travail trop grande pour faire les ronds-points définitifs. Ils vont être refaits en peinture, normalement demain. L'opération sera finalisée en septembre.

Jérôme LE BIGAUT informe que le 21/06, il s'est rendu avec Denez DUIGOU à la COCOPAQ pour le local surf au Kérou. Les riverains ont été convoqués en mairie de Clohars Carnoët hier soir par Nicolas MORVAN. Le terrain sera totalement clos avec une barrière de 1.50m et une convention sera signée avec un exploitant. C'est un lieu de sport et rien d'autre.

Il explique également que sur la plage des Grands Sables ; l'ESB Kloar a installé 3 stand up paddle qui sont des engins de plage conformément à l'article 240.1.02 de l'arrêté du 4/12/2009 défini comme une « embarcation exclusivement mu par l'énergie humaine inférieure et dont l'obligation est de naviguer dans les zones de baignade ». Il s'agit uniquement de matériel de démonstration.

Claude COUDERC remarque que la signalisation pour l'accès au parking du Kérou pose problème.

Yannick PERON approuve : effectivement, il y a un déficit dans la signalisation. Des panneaux et des bandes jaunes vont être ajoutés.

Jeanine STEPHAN intervient au nom de certains riverains de la route de Moëlan : il y a un vrai problème de sécurité car les haies n'ont pas été taillées du printemps. Elle demande la possibilité pour les services techniques d'intervenir.

Jacques JULOUX explique que les agents ont eu une difficulté avec la météo. Les services sont totalement pris : il faut faire appel si besoin au SITC et ce sera facturé. L'information sera donnée aux services qui feront au mieux.

Marie Hélène LE BOURVELLEC propose IDES.

Patrick VINTRIGNER note que le 28 juin dernier, la dissolution de l'office de tourisme a été reportée : il s'interroge que les modalités du transfert choisi ; il y a un passif à absorber.

Jacques JULOUX explique que si l'association avait choisi l'absorption, elle n'aurait pas eu de passif. Elle peut être liquidée et donc ne pas honorer le passif. Elle n'a pas été dissoute car il n'y avait pas le quorum. Les congés payés n'avaient pas été intégrés. Ce sont les limites d'une trésorerie bénévole.